

LA QUESTION DES COURASSES

On reprend la discussion des interpellations sur la marine.

DISCOURS DU MINISTRE DE LA MARINE

M. THOMSON continue son discours. Les mesures prises par le service des constructions navales, dit-il, ne parviennent pas à obtenir des chantiers privés des réductions de 6 à 10 % sur les prix...

M. THOMSON répond ensuite à l'autre reproche qui lui a été adressé de vouloir les années défensives à cette arme offensive qu'est le cuirassé d'acier.

On a dit que nous devions renoncer aux cuirassés, instruments de conquête, pour réserver nos efforts à la construction de sous-marins et de torpilleurs.

Comme l'a dit M. Lockroy, c'est parce qu'en 1870, nous avions la mer libre derrière nous, que nous avons pu résister sans longtemps. Sans la marine, l'armée de la Loire eût été impossible.

Le ministre rappelle tout ce qui a été fait depuis quinze années pour améliorer les sous-marins et les torpilleurs. Le Comité technique a tracé un programme d'un grand sous-marin offensif de 800 tonnes avec une vitesse de 15 nœuds en surface, de 10 nœuds en plongée, etc.

Un avis à retenir. M. Pelletan reprend contre les six cuirassés Telford qu'il a fait construire en 1910. La Chambre a été saisie par un projet de loi...

M. THOMSON. — M. Pelletan reprend contre les six cuirassés Telford qu'il a fait construire en 1910. La Chambre a été saisie par un projet de loi...

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

M. THOMSON. — Après une pareille constatation, on se fait cette promesse qu'on ne se rendra pas à l'avenir à aucun retard, aucun retard au sujet du programme naval. (Vifs applaudissements.)

seance qui est fixée à mardi, à deux heures et demie. La seance est levée à six heures cinq.

POUR 1.75

Le « Journal de Roubaix » donne une prime à ses lecteurs :

UN SUPERBE COFFRET

en bois recouvert d'une moire aux teintes chatoyantes et contenant 100 Cartes de Visite et 100 Enveloppes.

Le coffret vide servira plus tard de boîte à ouvrage, de boîte à bijoux.

La boîte à elle 1.75 seule vaut . . . 1.75

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

La question de la passerelle du boulevard d'Halluin

M. G. Wattinne, adjoint au maire, nous prie d'insérer la nouvelle lettre qu'il vient d'adresser à M. J. Lair, directeur-administrateur des Magasins Généraux :

Monsieur J. Lair, vice-président du Conseil d'administration et directeur des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris.

Monsieur, Il me semble qu'il n'est pas utile de jouer plus longtemps sur les mots ; je vous propose l'entente suivante :

1. La Ville de Roubaix et la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, désignant comme propriétaire la construction immédiate d'une passerelle au-dessus du fossé à l'usage du boulevard d'Halluin ;

2. Considérant qu'il est, pour cela, indispensable que la Compagnie du Chemin de fer du Nord possède une parcelle de terrain voisine ;

3. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

4. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

5. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

6. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

7. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

8. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

9. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

10. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

11. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

12. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

13. La Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, qui est propriétaire de ce terrain, se propose de céder à la Ville de Roubaix, au nom de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, une parcelle de terrain voisine ;

que nos lois prétendues les plus libérales, celles de 1884 et de 1906, sont d'immenses obstacles. L'évolution démocratique devrait pourtant suffire à faire écarter la nécessité de l'urgence de la liberté d'association. Les citoyens réclament à bon droit, d'agrandir leur conscience et leur responsabilité. Comment le ferait-ils s'ils ne peuvent substituer, le plus souvent possible, à l'action anonyme et irresponsable de l'Etat, celle des associations libres et fortes. A Point de vue démocratique vivante sans association, l'Etat n'est qu'un obstacle.

Les seules associations que la France ait faites libres sont celles du capitaine, mais les associations professionnelles et celles qui ont en vue le bien public ont vu leur liberté bien strictement mesurée. Si l'attitude de l'Eglise, déclarant qu'elle veut seulement le droit commun, mais le droit commun dans la vraie et large liberté, peut aider nos concitoyens à comprendre ce qui manque, en France, à la liberté d'association, quel service éclatant aura été rendu à la nation française !

Et c'est donc un bon moyen d'être utile à l'Eglise que de servir notre patrie en aidant à lui donner une liberté nécessaire ; ici, moins que jamais, le souci des intérêts du catholicisme ne peut détourner de ceux de la Démocratie ni empêcher les catholiques de coopérer à la grande œuvre sociale. Tant de dire quels applaudissements enthousiastes ont salué cette très belle et réconfortante conférence.

L'AFFAIRE DU BUREAU DE RECRUTEMENT DE LILLE

Dans la journée de vendredi, M. Delalé ne s'est pas occupé de l'affaire du bureau de recrutement, mais aujourd'hui samedi, il interrogera Beaurain, l'ancien capitaine de recrutement, qui sera confronté avec l'architecte Leman.

Ainsi que nous le disions hier, l'instruction a relevé 13 irrégularités commises par Noteau sur des sollicitations de Leman. C'est donc pour ces seuls faits (dispenses, sursis et changements d'affectation de corps), que notre concitoyen pourrait avoir des comptes à rendre à la justice.

Mais, nous avons recueilli, qu'outre ces irrégularités, il en existerait d'autres commises par Noteau sur les sollicitations d'autres agents s.

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

s'est réuni, vendredi soir, à six heures à la Mairie sous la présidence de M. Georges Dewitte, son vice-président.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin dernier, le Comité a approuvé le compte-rendu des opérations de l'année scolaire 1905-1906, qui se soldent comme suit : recettes, 249,908 francs 94 ; dépenses, 211,607 francs 91 ; excédent de recettes, 38,301 francs 03.

Il a été également approuvé le budget primitif de l'exercice de 1907, qui se balance de la façon suivante : recettes, 214,869 francs ; dépenses, 214,140 francs ; excédent des recettes sur les dépenses, 729 francs.

A LA CURE DE ROUBAIX-WATRELOS. — M. Vasseur, expéditionnaire au service de la grand-vitesse à la gare de Roubaix-Watrelos, vient d'être avisé de son prochain départ. Ses collègues lui ont exprimé à cette occasion tous leurs regrets en même temps que leurs félicitations pour cet avancement mérité à juste titre.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, sera donnée une conférence sur « La Renaissance géographique de l'Alsace au XIX siècle » par M. Yann Morvan Goblet, examinateur à l'Institut Commercial de Paris qui accompagnera son sujet de projections.

Ce n'est pas sans intérêt que le public assidu des réunions de la société entendra parler d'un peuple qui a avec notre pays beaucoup d'affinités et qui n'a cessé de lui inspirer une touchante sympathie.

A LA « RUCHE ROUBAISSE ». — Dans sa réunion d'hier soir le Conseil d'administration a décidé en principe l'émission de 300,000 billets de 1 franc remboursables au 15 août 1931, avec attribution de 100,000 francs de primes en espèces à répartir par voie de tirage au sort entre toutes les souscriptions de 1 franc. Cette somme de 100,000 francs représente l'intérêt à 2 p. c. pendant les 15 années.

Le but de cette émission étant de rembourser les hypothèques des immeubles de la Société, après la clôture de l'émission, les billets remboursables et les obligations de 100 francs actuellement en cours, pourront servir pour leur valeur nominale au paiement d'achats de propriétés libres d'hypothèques.

Avez-vous quelque chose de valeur et qui cesse de vous être utile ? Une annonce de demande peut vous la vendre et vous la vendre sans beaucoup de délai.

SACE DECISION. — Au lieu d'hésiter, de tergiverser, les Roubaisiennes feront bien de se rendre, pour les confecteurs de dames et d'enfants, pour les vêtements de caoutchouc, pour les articles de lingerie, à la maison Chombart-Payen, rue du Bois. Elles y trouveront un choix des plus variés et du meilleur goût. Cette maison a la réputation très justifiée de vendre du beau et bon marché. Aussi va-t-il de l'intérêt de nos concitoyennes de s'y adresser. Elles peuvent le faire en toute sécurité.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un peintre de M. Hector Petit, entrepreneur, M. Frédéric Vandeweyer, 33 ans, rue Pierre-de-Roubaix, s'est fait une entorse au genou droit en tombant d'une échelle. Trois jours de repos. Docteur Desvillers. — A la structure de M. Albert Massuel, M. François Hermy, 17 ans, rue Mirabeau, à Morvaux, s'est fait une entorse au poignet droit de l'hande au XX siècle. Trois jours de repos. Docteur Desvillers. — A la teinturerie d'apprenti de M. Motte et Desloches frères, un apprenti, M. Henri Crommelinck, 19 ans, demeurant à Watrelos, s'est blessé à l'index droit par suite de l'usage d'un fer à repasser. Trois jours de repos. Docteur Dubur. — Dans le même établissement, M. Calixte Maes, 62 ans, apprenti, rue de Maufait, s'est

perdit dans les plus sombres pensées, pendant que ses larmes ruisselaient à côté de l'enfant endormi auprès d'elle.

Un juge d'instruction avait été désigné pour le vol du portefeuille du garçon de recettes, M. Albanet, qui eut du premier coup à la culpabilité du prétendu Edmond de Favresse et s'efforça de la démontrer.

Après une confrontation au cours de laquelle le petit Landry affirma avec une nouvelle énergie qu'il ne se trompait pas en reconnaissant le voleur de son père, le magistrat eut l'idée de faire comparaitre l'employé du guichet auquel le malheureux garçon de recettes avait affaire au moment du vol.

Hésitant un moment lorsqu'il fut en présence du prétendu, cet employé se souvint et le reconnut également. Il se rappela que M. de Favresse lui avait demandé un renseignement et il raconta l'incident du billet de banque aperçu par celui-ci aux pieds du garçon de recettes à qui il l'avait signalé.

blessé à l'épaule gauche en portant des cartons. Quinze jours de repos. Docteur Dubur. — UN DOCTEUR BRASSE. — A la structure de M. Henry Ternynck et fils, boulevard de Fourmies, une malade, Mme Marie Fickelner, âgée de 42 ans, demeurant rue d'Halluin, 40, a eu sa bague accrochée par une vis de son métier, ce qui a provoqué l'écrasement du doigt M. le docteur Piquet a constaté une coupure avec section du tégument et des nerfs collatéraux. Le praticien ne peut se prononcer sur les suites de l'accident. Il a prescrit à la blessée quarante jours de repos.

PIANOS d'occasion en grand nombre, Maisons SOPEL, 138 bis, Grande-Rue. 9157

UNE MALE MUTUELLE. — Un ouvrier de la chaudronnerie de M. Crépelle-Fontaine, rue de Tourcoing, M. Emile Desbordes, âgé de 28 ans, demeurant rue de Moulins, cour Dubay, était occupé à des travaux dans la brasserie de M. Duthoit, rue de l'Avocat. Il descendait une feuille de tôle au moyen d'un treuil lorsqu'il eut la main droite comprimée entre la corde et le bit de cet engin.

M. le docteur Labbe a constaté une plaie par écrasement. En outre, le tendon extérieur du médus a été sectionné, les autres doigts ont été mis à nu. Six semaines de repos.

AUX PERSONNES SENESES. Une remarque, oh ! là rien ! Aucun des remèdes annoncés en ce moment contre le rhume à grand renfort de promesses pompeuses n'offre d'envoyer gratuitement des échantillons.

Et pourtant, disait une brave femme, on aimerait bien savoir avant ce qu'on recevra après... avoir déboursé des 25 ou 30 sous !

Sen d'après tous, Géraudel, envoi gratuit et franco 6 pastilles échantillon à tous ceux qui lui en font la demande adressée à Géraudel, à Sainte-Menehould (Marne). Rien ne prouve davantage la supériorité d'un produit. 14725d

ARRESTATION D'UN MENDIANT PROFESSIONNEL. — L'agent de sûreté Carrière a rencontré, vendredi, rue de l'Alma, un mendiant en état de préresse qui allait de porte en porte demandant l'aumône. Cet individu, bien connu de la police, se nomme Arthur Verrier, 42 ans, sans profession, demeurant rue des Longues-Balles, 177.

AU LINDOY D'OR, 44-48, Grande-Place, Lille, le plus important assortiment de joaillerie-bijouterie-horlogerie-orfèvrerie. 14358

ENTRETIENS DU SAMEDI 24 NOVEMBRE 1906. — M. Jules Couart, neuf heures, église Saint-Martin. — Mme Richard Vanoteghem, née Sophie Terry, neuf heures, église Saint-Pierre, Croix. — M. Louis Demour, huit heures et demie, église Saint-Martin.

AGENDAS DE BUREAUX POUR 1907. En vente à la Librairie du Journal de Roubaix.

ROUBAIX-AUTOMOBILE, 40, rue des Fabricants. Téléphone 604. Voitures : Mors, C. C. V. Corre, Renault. Léon Bollée, Mercedes, F. I. A. T. 3806-2

CROIX. LA MORT DE M. HENRI CADENNE, chef de la Musique municipale. Le Conseil municipal de Croix s'est réuni vendredi soir et a décidé, sur la proposition du maire, de convoquer toutes les sociétés de la ville aux funérailles du regretté musicien. Il a également résolu d'offrir une concession gratuite à la famille dans le cimetière de Croix où le corps sera inhumé. Une somme de 25 francs a été votée pour l'achat d'une croix.

LANNON. JARDINS OUVRIERS LANNOVENS. — On nous prie d'insérer la note suivante :

L'année touche à sa fin et la récolte des légumes est à peu près terminée. Sauf quelques rares exceptions, les semis et les plants ont réussi à merveille et les jardiniers ont été récompensés largement des durs travaux de la première moisson.

La récolte des pommes de terre a été surtout très abondante.

Nous pouvons affirmer que le rendement de la terre a excédé notablement celui obtenu en 1905. En cela nous félicitons indistinctement tous les jardiniers et nous sommes heureux de voir la stimulation que leur a donnée le succès de leur culture.

A la veille de recueillir les sommes nécessaires pour le soutien de l'œuvre, nous faisons appel aux cœurs généreux qui jusqu'ici ont contribué à la dite œuvre. Nous sommes assurés qu'ils feront autant pour le succès de nos excursions scolaires et nous les remercions d'avance en nous associant à tous les jardiniers.

REPOS HERDOMADAIRE. — Le pharmacien de service, dimanche 25 novembre, M. Dujardin, pharmacien, rue des Bouchers.

WATRELOS. CEREMONIE PATRIOTIQUE. — On nous adresse la communication suivante :

La Société Nationale du Souvenir Français, les sociétés patriotiques, feront célébrer une messe à la mémoire des officiers, sous-officiers soldats et marins morts au service de la patrie, dimanche prochain, 26 novembre, à onze heures et demie, à l'église Saint-Maclou (Centre).

Le souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie pour l'honneur de la Patrie, doit être impérissable et il est bon de rendre à ces héros défunts, un juste tribut d'hommage et d'admiration, afin de léguer aux jeunes générations les exemples touchants de dévouement, d'abnégation, d'amour de la Patrie, poussés jusqu'au sacrifice de la vie.

Le Comité invite donc tous les Watrelosiens à assister à cette messe du Souvenir. Le Comité.

REPOS HERDOMADAIRE. — Le pharmacien de service, dimanche 25 novembre, M. Dujardin, pharmacien, rue des Bouchers.

TOURCOING

Nos Jardins Ouvriers

Les avantages matériels et moraux de l'œuvre. Le Comité de l'Association. — Comment y coopérer. — Le nombre des jardins

On sait le grand retentissement qu'a obtenu le récent Congrès international des Jardins Ouvriers organisé à Paris par M. l'abbé Lemerle, le zélé promoteur de la Ligue du Coin de terre et du foyer.

Au p u s'étonner que lors du Congrès d'Hygiène et d'Assistance qui s'est tenu à Tourcoing pendant l'Exposition des Industries Textiles, et où furent abordées tant de questions intéressantes, aucun numéro du programme ne fut réservé à cette forme immédiate et pratique de l'hygiène et qui peut devenir, en outre, en certains cas une des formes les plus délicates et les plus acceptables de l'assistance. On ne saurait tout prévoir et traiter, répondait à ce propos M. Dron, au député d'Hazebrouck qui l'interrogea sur cette lacune.

Aussi bien, il ne s'agissait pas de faire de la propagande pour une œuvre qui n'avait pas attendu pour se fonder des encouragements ou des adhésions semi-officielles. En effet, l'initiative privée avait depuis longtemps inauguré à Tourcoing l'association essentiellement moralisatrice et sociale des jardins ouvriers.

Dans les divers quartiers de la ville, il y a actuellement 140 jardins existants. On songe à en créer d'autres.

Il est à peine utile d'insister sur les avantages qu'il peut y avoir à voir croître et se développer pareille œuvre.

Engager l'ouvrier à cultiver un jardin, c'est par le fait détourner de lui le flicau ravageur de l'alcoolisme, lui persuader l'amour de la vie de famille, le souci de l'économie, de l'énergie individuelle. On a calculé qu'un jardin de 300 mètres environ à cultiver assure à celui qui s'y entend une récolte moyenne de 75 francs par an, bon an, mal an. Dans un ménage pareil somme est une bonne aubaine et c'est tout profit d'ailleurs. Il n'y a rien comme l'habitude des travaux de la terre pour procurer à qui s'y livre l'hygiène du corps et entretenir la santé de l'âme. Tous ceux qui se mêlent d'écrire, ou de parler, ont dépeint, sous des couleurs attrayantes, l'aimable et idyllique tableau d'un jardin bien entretenu où les carrés de légumes s'entourent de plates-bandes fleuries : cillettes, roses, violettes et renoncules. Ils ont dit aussi la paix et la sérénité éprouvées par un homme laborieux et se sentant dans ce petit espace où il voit fructifier son labeur. Et pour avoir été souvent répétés ce ne sont pas là de vains mots.

Il y a un autre mérite et qui importe de souligner dans l'œuvre des jardins ouvriers, telle du moins qu'elle est comprise ici.

Le Comité s'est attaché à rendre facilement accessible à tout travailleur l'acquisition du lopin de terre où il a mis un peu de sa sueur. Et voilà que par l'épargne, un ouvrier intelligent et courageux peut aisément réaliser le petit pécule nécessaire à l'achat du terrain, ainsi a-t-il sa propriété, quelque chose qui lui tient plus à cœur et qu'il aura ambition d'élargir. Et c'est déjà une assurance contre la misère et une assurance contre les perturbations sociales à une époque comme la nôtre, où dans les grandes villes surtout, le paupérisme s'étend et où ceux qui n'ont rien envoient tant ceux qui ont quelque chose.

L'œuvre des jardins ouvriers est l'œuvre de l'avenir, aussi bien que la mutualité. On ne saurait trop encourager ceux qui s'y dévouent et les aider dans leurs entreprises. Leurs noms sont dans notre ville déjà fort honorablement connus : Ce sont MM. l'abbé Marescaux, président ; le docteur Delegrange ; Romain Filipo, vice-président ; Maurice Cautiez fils, François et Georges Tiberghien. Il faut qu'on les connaisse davantage encore et qu'on connaisse mieux leurs tentatives. Que les ouvriers viennent à eux confiants, parce que, sans souci des opinions et des petites questions qui divisent, ils accordent gratuitement aux chefs et soutiens de famille le terrain où semer et planter. Que les autres viennent à eux aussi et pourvoient aux ressources nécessaires à la fondation de ces jardins, surtout des réducteurs de l'œuvre et y apportent un concours efficace.

AGRESSION CONTRE UN ENFANT. Dans le quartier de la gare. — Un collégien dévalisé

Les réducteurs dont nous avons presque chaque jour à déplorer les méfaits ne se contentent plus de s'attaquer aux hommes ; ils vont jusqu'à guetter les enfants attardés.

Jeudi vers 8 heures du soir un enfant de 13 ans, Charles Roussel, élève de l'établissement du Sacré-Cœur a été victime de ces sinistres individus. Il descendait du train, venant de Lannoy et s'apprêtait à regagner son pensionnat lorsqu'il fut remarqué par trois individus de mauvaise mine coiffés de casquettes et suivis d'un chien, qui s'attachèrent à ses pas.

L'enfant se hâta, pris de peur, mais les trois individus profitant de ce que la rue était déserte en ce moment s'élançèrent sur lui et l'empêchèrent de crier ou de bander toute résistance l'entraînant à l'écart. Les bandits, lui fouillèrent les poches, dévalisèrent le malheureux du peu d'argent qu'il portait et ne le laissèrent qu'après l'avoir fortement malmené.

Quand Charles Roussel fut persuadé que ses agresseurs s'étaient éloignés, il regagna son collège où il raconta l'aventure qui venait de lui arriver et où des soins empressés lui furent donnés. L'enfant a été reconduit le lendemain à ses parents et a dû s'altérer, en raison de la grande frayeur qu'il a éprouvée. Il n'a pu donner qu'un signalement très vague des trois audacieux malfaiteurs.

De pareils faits se renouveleront sans doute si une surveillance active n'est exercée par les réducteurs, particulièrement dans les alentours de la gare et le quartier du Tilleul. Il importe que l'on réprime au plutôt les actes de brigandage semblable à celui qui nous venons de signaler, que des rondes de police très suivies donnent enfin aux réducteurs une crainte salutaire.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

« Elle allait ajouter : — Il ne faut aussi celui du père. — Mais ne raviverait-elle pas une cruelle douleur si la malheureuse était abandonnée ? Le père serait toujours à même, s'il reconnaissait son enfant, de faire compléter son acte de naissance. »

« Jeanne Laroche, — répondit la malheureuse. — A ce nom, Mme Rollinet eut un mouvement de surprise. Elle regarda la jeune femme avec plus d'attention, cherchant à reconnaître son visage. Elle se demandait : — Laroche... Est-ce la fille de M. Laroche, l'ancien ami de mon mari ? — Elle n'avait vu Jeanne que toute jeune ; elle ne pouvait guère la reconnaître. Et puis, il lui semblait inadmissible que la fille d'un riche négociant comme M. Laroche fût dans une détresse pareille. Elle n'hésita pas et se rendit à la mairie, faire sa déclaration. — Mais, par une coïncidence curieuse, celle qui venait de donner ses soins à Jeanne Laroche se trouvait être le frère de son mari, Mme de Favresse, qui, pour se soustraire aux réclamations de ses créanciers, avait quitté Paris et, reprenant son ancienne profession de sage-femme, était venu s'établir au Val-Mendon sous son nom de jeune fille, celui qui portait le diplôme délivré à la Maternité. »

« Elle se torturait et se désolait en ne voyant pas revenir son mari. Elle faisait les suppositions les plus cruelles. Elle se disait qu'il avait peut-être été victime d'un accident qui lui avait coûté la vie. Elle croyait par moments qu'il s'était tué pour se soustraire à la misère. Toute la journée se passa dans l'attente la plus douloureuse, au milieu d'une perplexité désespérante. Le soir, encore aucune nouvelle. Il fallait absolument qu'un malheur fût arrivé. La malheureuse se trouvait seule avec son enfant, cette mignonne déjà pendue à son sein, qu'elle arroserait de ses larmes et couvrirait de caresses. La nuit se passa horrible pour elle, dans cette incertitude affolante. Le lendemain, rien encore. Mme Rollinet revint seulement dans l'après-midi, pour continuer ses soins, et elle constata que tout s'était passé à merveille. — Mais vous n'allez pas rester seule comme cela ? — dit-elle. — Alors Jeanne, n'osant avouer la vérité, craignant d'abuser de cette femme, commit un léger mensonge. — J'attends quelqu'un que j'ai fait prévenir, — répondit-elle, — et qui restera avec moi. »

« Cela rassura la sage-femme qui dès lors annonça qu'elle ne reviendrait que si on la faisait appeler. De nouveau, Jeanne demeura toute seule et se perdit dans les plus sombres pensées, pendant que ses larmes ruisselaient à côté de l'enfant endormi auprès d'elle. »

« Elle se torturait et se désolait en ne voyant pas revenir son mari. Elle faisait les suppositions les plus cruelles. Elle se disait qu'il avait peut-être été victime d'un accident qui lui avait coûté la vie. Elle croyait par moments qu'il s'était tué pour se soustraire à la misère. Toute la journée se passa dans l'attente la plus douloureuse, au milieu d'une perplexité désespérante. Le soir, encore aucune nouvelle. Il fallait absolument qu'un malheur fût arrivé. La malheureuse se trouvait seule avec son enfant, cette mignonne déjà pendue à son sein, qu'elle arroserait de ses larmes et couvrirait de caresses. La nuit se passa horrible pour elle, dans cette incertitude affolante. Le lendemain, rien encore. Mme Rollinet revint seulement dans l'après-midi, pour continuer ses soins, et elle constata que tout s'était passé à merveille. — Mais vous n'allez pas rester seule comme cela ? — dit-elle. — Alors Jeanne, n'osant avouer la vérité, craignant d'abuser de cette femme, commit un léger mensonge. — J'attends quelqu'un que j'ai fait prévenir, — répondit-elle, — et qui restera avec moi. »

« Cela rassura la sage-femme qui dès lors annonça qu'elle ne reviendrait que si on la faisait appeler. De nouveau, Jeanne demeura toute seule et se perdit dans les plus sombres pensées, pendant que ses larmes ruisselaient à côté de l'enfant endormi auprès d'elle. »

« Elle se torturait et se désolait en ne voyant pas revenir son mari. Elle faisait les suppositions les plus cruelles. Elle se disait qu'il avait peut-être été victime d'un accident qui lui avait coûté la vie. Elle croyait par moments qu'il s'était tué pour se soustraire à la misère